



CARNET DE GARANTIE

SÉRIE SCU

CÂBLE CHAUFFANT UNIVERSEL

GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE

GARANTIE LIMITÉE

La présente garantie limitée ne couvre que les défauts du câble chauffant universel SÉRIE SCU lui-même ou ceux liés à sa fabrication, et ce, durant une période déterminée, sous réserve des conditions, des exclusions et des limitations énoncées ci-dessous.

Si le produit faisant l'objet de la présente garantie limitée devient défectueux durant cette période, Stelpro le remplacera ou remboursera son prix d'achat à l'acheteur initial seulement, selon les conditions précisées ci-après.

DURÉE DE LA GARANTIE

Cette garantie est valide pour une période de 25 ans, et ce, à compter de la date d'achat.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente garantie limitée n'est valide que si l'installation a été effectuée conformément aux directives du guide d'installation, l'appareil n'a pas été endommagé en raison d'un problème mécanique ou électrique non lié aux conditions normales de fonctionnement, l'étiquette est encore attachée au produit et le carnet de garantie a été dûment rempli.

Pour le remplacement du câble chauffant ou son remboursement, envoyez une copie de la preuve d'achat ainsi qu'une brève description du problème à Stelpro Design Inc. à l'adresse suivante :

STELPRO DESIGN INC.
A/S SERVICE À LA CLIENTÈLE
1041, RUE PARENT
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
(QC) CANADA
J3V 6L7

EXCLUSIONS

La présente garantie ne couvre pas les dommages ou bris résultant d'un abus, d'un mauvais usage, d'un usage anormal, d'un manque d'entretien, d'un entretien inadéquat (autre que celui prévu par Stelpro) et d'un usage différent de celui pour lequel le produit a été conçu. De plus, elle ne couvre pas les dommages et bris accidentels, intentionnels ou causés par une négligence ainsi que toute tentative de réparation non autorisée ou effectuée par une entreprise de réparation non reconnue. Elle ne couvre également aucun coût ou débours lié à l'enlèvement et au remplacement d'un câble chauffant défectueux ou du revêtement de sol. Le câble chauffant STELPRO n'est pas garanti contre les bris liés au vieillissement d'un bâtiment, exemple : fissures du plancher dues à un mouvement des fondations.

LIMITATIONS

Stelpro n'est pas responsable des dommages consécutifs au bris de son câble chauffant et de tout bris lié à son installation, qu'il y ait eu négligence ou pas. Si l'installateur utilise une agrafeuse, il est donc de son entière responsabilité de ne pas briser le câble avec une agrafe.

Quoi que disent ou promettent les représentants de Stelpro, seule la présente garantie limitée est valide.

GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE

GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE

GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE GARANTIE LIMITÉE

RENSEIGNEMENT SE TROUVANT SUR LA BOBINE

Résistance nominale du câble _____

RENSEIGNEMENTS SE TROUVANT SUR L'ÉTIQUETTE DU CÂBLE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Nom de l'acheteur _____

Adresse _____

Province et code postal _____

Carreleur _____

Adresse _____

Électricien _____

Adresse _____

TESTS N° 1 - 2 - 3	Avant de débobiner le câble	Après la pose du câble sur le sous-plancher, mais avant qu'il soit recouvert de ciment	Après l'application et le séchage du ciment
TEST N° 1 Test de résistance du conducteur Valeur de résistance du conducteur (ohms)			
TEST N° 2 Test de continuité entre le conducteur et le tressage de protection (mise à la terre) Résultat du test (tonalité, « OL », « I » ou autres)			
TEST N° 3 Test de résistance d'isolation Valeur de la résistance d'isolation (précisez gigaohms, mégaohms, kiloohms, ohms)			